

Liste de vérification après sinistre

Appareils et installation au gaz naturel

Voici une liste de travaux à effectuer sur le système de brûleurs au gaz naturel à la suite d'une inondation. Les travaux de brûleurs et de chauffage devant être exécutés par un entrepreneur doivent être obligatoirement confiés à un membre de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) qualifié pour les travaux de brûleurs au gaz naturel ou, si l'appareil ou l'installation fait partie d'un système de chauffage, qualifié en systèmes de chauffage à air pulsé ou hydronique (eau chaude), selon le cas.

Pour obtenir une liste des entreprises qualifiées de votre région, visiter le www.cmmtq.org.

Nom de l'entrepreneur : _____ Nom du travailleur : _____

Adresse des travaux : _____

Date : _____ Signature travailleur : _____ Signature propriétaire : _____

Note à l'entrepreneur : initialer les travaux effectués dans la liste.

Réseau de tuyauterie

À faire par le propriétaire	À faire par l'entrepreneur
Fermer la vanne d'alimentation rouge située à l'extérieur du bâtiment si vos appareils ont été touchés par l'inondation	S'assurer que les robinets d'appareils sont tous fermés
Fermer le ou les autres robinets des appareils touchés situés à l'intérieur	Vérifier l'intégrité des régulateurs de ligne et d'appareil et les remplacer au besoin
N'allumer aucune source d'ignition tant que la source d'énergie n'est pas fermée	Vérifier l'intégrité du système de tuyauterie et des robinets
Installer un détecteur de monoxyde de carbone. Si celui-ci se déclenche, sortir immédiatement et contacter immédiatement les pompiers	Purger et assécher la tuyauterie, si de l'eau s'est infiltrée
Communiquer avec Gaz Métro ou Gazifère pour la réouverture du compteur et le rallumage des appareils (1 800 361-4568) Gaz Métro (1 819 771-8321) Gazifère	Mettre à l'essai la tuyauterie

Note : *Aucun appareil endommagé par l'eau ne peut être réutilisé sans une vérification de l'entrepreneur spécialiste.*

Liste de vérification après sinistre

Appareils et installation au gaz naturel

Appareils			
<i>À faire par le propriétaire</i>		<i>À faire par l'entrepreneur</i>	
Ne pas utiliser ou rallumer les appareils		Nettoyer et inspecter l'appareil	
		Vérifier les éléments de contrôle, haute limite, aquastat, etc.	
		Vérifier l'intégrité du brûleur et le train de robinets (veilleuse et principal)	
		Vérifier l'intégrité des éléments de contrôle du brûleur	
		Vérifier l'intégrité de la chambre de combustion, remplacer si nécessaire	
		S'assurer que la ou les prises d'air comburant sont dégagées	
		Vérifier l'intégrité du système d'évacuation et la cheminée. Si « Direct vent », vérifier le ventilateur et les contrôles	
		Rallumer l'appareil touché et s'assurer de son bon fonctionnement	
		Communiquer avec Gaz Métro (1 800 361-4568) ou Gazifère (1 819 771 8321) pour une vérification de sécurité	

Travaux supplémentaires			
<i>Propriétaire</i>		<i>Entrepreneur</i>	